

La refondation d'Athènes par Solon

Dans le poème où il défend son œuvre politique face à ses concitoyens qui la critiquent, Solon insiste sur le fait qu'il a rassemblé le peuple pour accomplir une œuvre qu'il a réalisée jusqu'au bout (Solon, fr. 30 Gentili-Prato ; 36 West). Cette œuvre consiste, dit-il, dans la libération d'une terre noire qui était dominée et dans celle des hommes qui l'étaient de même, soit qu'ils aient été vendus en grand nombre à l'étranger, soit qu'ils se soient exilés depuis longtemps, puisqu'ils ne parlent plus la langue de l'Attique à leur retour, soit qu'ils aient été dominés sur place. Il distingue cette double libération de la législation qu'il a réalisée ensuite, en soulignant cependant que l'une et l'autre ont été réalisées en fonction du pouvoir qu'il détenait en tant que poète détenteur d'une *alètheia*, qui, à l'époque archaïque, était mémoire et vérité.

C'est à ce titre qu'il définit sa législation comme une écriture des lois, réalisée «semblablement pour l'homme de rien, comme pour le noble, afin d'harmoniser pour chacun un jugement droit». La suite de son poème montre que cette «écriture», qui est en fait promulgation, est une réponse à la volonté d'*isomoiria*, de partage égal de la terre fertile d'Athènes, que les *kakoi* attendaient de lui (Solon, fr. 29 b Gentili-Prato ; West). Mais Solon, au nom de principes qui restent aristocratiques, place l'égalité dans la loi, non dans la terre. Il évite ainsi une guerre civile qui priverait à nouveau Athènes de ses citoyens.

Le sens qu'il convient de donner à sa libération de la terre et des hommes pose problème à l'érudition contemporaine en fonction du commentaire que la *Constitution d'Athènes* (12,4) donne au IV^e siècle de son poème. Ce commentaire incite à considérer la libération qu'il a réalisée - la *sisachthie* - comme une abolition des dettes et une libération des endettés. Cependant, la *Constitution d'Athènes* (2, 1-2) affirme par ailleurs qu'avant son archontat (594/3), la terre de l'Attique était cultivée par les *hectèmores* au profit des notables qui, en cas de non-paiement de la redevance qui leur était due, pouvaient vendre ces *hectèmores* et leur famille. En conséquence, comment convient-il de définir la *sisachthie*, comme une libération de dépendants qui ne possédaient pas la terre qu'ils cultivaient ou comme une libération de paysans endettés qui avaient engagé leurs terres et leurs personnes? Les deux analyses sont présentes dans la *Constitution d'Athènes*. Elles y sont cependant contradictoires. Car, si les paysans ne possédaient pas la terre qu'ils cultivaient au bénéfice des riches, ils n'ont pu l'engager. L'une de ces thèses exclut l'autre. Depuis la découverte de cette œuvre, en 1893, elles divisent la recherche contemporaine, empêchant de ce fait une bonne compréhension de la situation économique, sociale et politique de l'Athènes archaïque.

L'étude qui suit propose une nouvelle analyse de la *sisachthie*. Elle constate que, si Solon a libéré les exclus, rien dans son poème n'indique qu'il leur a rendu ou donné des terres à titre individuel. On ne voit d'ailleurs pas comment il aurait pu le faire, notamment pour ceux qui avaient été vendus à l'étranger ou qui s'étaient exilés, sans procéder à un nouveau partage de la terre fertile de l'Attique auquel il s'est précisément refusé. On partira donc de l'hypothèse selon laquelle la terre libérée par Solon n'était pas constituée par les terres qu'il aurait rendues ou données aux exclus, mais par un territoire de la patrie qu'il aurait libéré d'une domination étrangère.

Dans ce sens, on tiendra compte du choix que, chez Hérodote (I, 29-31), Solon fait de Tellos comme l'homme «le plus heureux qui soit», en fonction de sa mort à Éleusis, au cours d'un combat qui opposait les Athéniens à des voisins que Solon évite de nommer, mais qui, dans ce contexte, ne peuvent avoir été que Mégariens. La louange que Solon fait de Tellos, mort sur le champ de bataille d'Éleusis, alors qu'il y était venu à la rescousse de ses concitoyens, incite à voir en ce Tellos la projection de Solon lui-même. A travers lui, c'est Solon qui se définit comme l'homme le plus heureux qui soit, dans une perspective dont on peut montrer qu'elle est éleusinienne. Car ce sont les jumeaux d'Argos, héros d'une *pompè* qui conduit de l'*astu* au sanctuaire d'Héra dans la *chôra*, que Solon définit ensuite comme les plus

heureux après l'Athénien Tellos. La *pompè* argienne renvoie à la *pompè* des Mystères qui, chaque année, en Boèdromiôn, conduit les initiés d'Athènes à Éleusis. Mais la *pompè* des Mystères donne accès à un bonheur qui passe avant le sommeil que donne Héra à Cléobis et Biton, comme le montre l'épigramme funéraire de l'Hiérophantide Isidotè qui reçoit de Déo plus que le sommeil dévolu aux jumeaux d'Argos.

En conséquence, on se ralliera à la proposition d'Henri van Effenterre qui définit la terre libérée par Solon comme la terre d'Éleusis. On considérera que la désignation de cette terre comme «Mère très grande des divinités olympiennes» dans le poème de Solon renvoie au culte qu'il fonde en son honneur sur l'agora d'Athènes. On définira, comme H. van Effenterre l'a fait, les bornes arrachées par Solon de la terre libérée comme des bornes-frontières mégariennes, tout en considérant que ces bornes ont pu être implantées, non seulement sur les pourtours, mais aussi à l'intérieur de la plaine thriasienne, pour y délimiter les lots établis par les Mégariens à leur profit. On définira les *hectèmores* comme des dépendants, non pas des notables athéniens, mais des Mégariens, comme tend à le montrer le terme de *pélates*, employé par la *Constitution d'Athènes* pour les désigner. On verra par contre dans les exclus que Solon rapatrie les victimes de la crise économique résultant de la perte d'Éleusis par Athènes.

On constatera par ailleurs que l'arrachage des bornes d'un territoire repris à l'ennemi correspond aux usages mégariens, ainsi que le montre l'épigramme funéraire d'Orsippus à Mégare. En arrachant ces bornes de la plaine thriasienne, Solon se conforme aux usages mégariens. Lui-même se définira comme «une borne entre deux armées», quand il sera en butte à l'opposition des *kakoi*, parce qu'il se refuse à partager en parts égales la terre de l'Attique (fr. 31 G.- P. ; 34 West). Cette définition qu'il donne de la borne exclut que les bornes qu'il a arrachées de la terre libérée aient été des bornes hypothécaires, comme on le croyait au IV^e siècle en fonction de bornes de ce type en Attique, à cette époque.

La constitution de la frontière athéno-mégarienne, située à partir de Solon, aux Kérata et au Patéras, qui marquent la limite de la plaine thriasienne à l'ouest, apparaît dans ce contexte comme une réponse à l'implantation de bornes mégariennes dans la plaine thriasienne. Cette frontière, dont les Athéniens exigent le respect par les Mégariens à la veille de la guerre du Péloponnèse, est en effet caractérisée par une terre non bornée (*gè aoristos*) et par une *orgas*, une terre inviolable, laissée sauvage, et consacrée aux Deux Déesses d'Éleusis. Celles-ci protègent Athènes sur sa frontière face à Mégare, tandis que l'absence de bornes dans les terres montagneuses, situées à la limite entre les deux cités, vise à en faire une zone réduite aux pâturages, empêchant sa mise en culture par les Mégariens et les éloignant de la plaine thriasienne, objet de leur convoitise.

Au Ve siècle, Athènes répugne cependant à se souvenir de la libération d'Éleusis par Solon parce qu'elle voit dans la domination mégarienne sur Éleusis la conséquence de la malédiction de Déméter qui l'aurait frappée en raison du massacre des partisans de Cylon. Solon lui-même se réfère à cette malédiction qu'il désigne comme une «plaie inguérissable» dans un de ses poèmes (fr., 3 G.-P.; 4 West, 17). D'où la nécessité de purifier Athènes avant son archontat. Ce sera l'œuvre d'Épiménide qui deviendra ensuite son conseiller. La présence de la statue d'Épiménide devant l'*Éleusinion en astei*, où résidaient les *hiéra* de Déméter avant la *pompè* des Mystères, incite à voir en lui le réorganisateur de cette *pompè*, à laquelle le Solon d'Hérodote se réfère implicitement lorsqu'il place Tellos avant les jumeaux d'Argos.

Louise-Marie L'Homme-Wéry
(Université de Liège)